



# SUIVI DES AIDES VERSÉES AUX ENTREPRISES DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19

Données pour le département : "Yvelines"



### **FONDS DE SOLIDARITÉ**

PRANC

Données au 25/02/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Depuis le début de la crise sanitaire de la COVID-19, l'État et les Régions ont mis en place un fonds de solidarité pour prévenir la cessation d'activité des petites entreprises, micro-entrepreneurs, indépendants et professions libérales, particulièrement touchés par les conséquences économiques de la COVID-19.

Les données utilisées proviennent de la DGFIP et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

#### Niveau National

Top 10 des aides du fonds de solidarité ventilées par code section NAF (en M€)



Montant total: 15 889 665 621 euros

Nombre d'aides : 7 127 088

Nombre d'entreprises : 1 964 892

# Niveau Régional : Île-de-France





Montant total: 3 979 625 688 euros

Nombre d'aides : 1 704 284

Nombre d'entreprises : 410 766

## Niveau Départemental : Yvelines

Top 10 des aides du fonds de solidarité ventilées par code section NAF (en M€)



Montant total: 273 499 498 euros

Nombre d'aides: 126 908

Nombre d'entreprises : 34 068



## PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT



Données au 12/02/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Gouvernement met en oeuvre un dispositif exceptionnel de garanties permettant de soutenir le financement bancaire des entreprises, à hauteur de 300 milliards d'euros.

Les entreprises peuvent désormais contracter un prêt jusqu'au 30 juin 2021 au lieu du 31 décembre 2020. Les données utilisées proviennent de la DG Trésor et sont disponibles en open data sur data gouv.fr

#### Niveau National

Top 10 des prêts garantis par l'Etat ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 132 210 787 300 euros

Nombre de prêts : 652 707

# Niveau Régional : Île-de-France





Montant total: 48 946 801 262 euros

Nombre de prêts : 138 767

## Niveau Départemental : Yvelines

Top 10 des prêts garantis par l'Etat ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 2 233 784 575 euros

Nombre de prêts : 11 330



## REPORTS D'ÉCHÉANCES FISCALES



Données au 18/02/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr

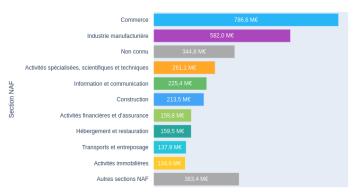


Le Gouvernement a annoncé le report des principales échéances fiscales des professionnels afin de tenir compte de leurs difficultés liées à la crise sanitaire de la COVID-19.

Les données utilisées proviennent de la DGFIP et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

#### Niveau National

Top 10 des reports d'échéances fiscales ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 3 367 777 490 euros

Nombre de reports : 111 518

## Niveau Régional : Île-de-France





Montant total: 1 100 253 795 euros

Nombre de reports : 16 267

## Niveau Départemental : Yvelines

Top 10 des reports d'échéances fiscales ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 97 853 693 euros

Nombre de reports : 1 522



# **AIDES AUX ARTISANS, COMMERÇANTS**



Données au 30/09/2020 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) met en place une aide financière exceptionnelle à destination de tous les commerçants et les artisans qui sont en activité au 15 mars 2020 et ont été immatriculés avant le 1er janvier 2019.

<u>Les données utilisées proviennent de l'URSSAF et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr</u>

#### Niveau National





Montant total: 971 888 425 euros

Nombre d'aides : 1 188 713

# Niveau Régional : Île-de-France





Montant total: 122 457 218 euros

Nombre d'aides: 159 189

## Niveau Départemental : Yvelines

Top 10 des aides CPSTI ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 14 044 074 euros

Nombre d'aides : 17 363



## **ACTIVITÉ PARTIELLE**



Données au 19/01/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



L'activité partielle permet à l'employeur en difficulté de faire prendre en charge tout ou partie du coût de la rémunération de ses salariés. L'activité partielle s'adresse à tous les salariés qui subissent une baisse de rémunération imputable soit à une réduction de l'horaire de travail pratiqué dans l'établissement ou partie de l'établissement en deçà de la durée légale de travail, soit à une fermeture temporaire de tout ou partie de l'établissement.

Les données utilisées proviennent de la DARES

#### Niveau National



## Niveau Régional : Île-de-France

